

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 260

29 janvier 2014

SOMMAIRE

Aedes IT S.à r.l.	12457	Lavena 2 S.à r.l.	12449
Agas Asellum Holding S.A.	12438	LBCI S.à r.l.	12443
AI Sub Silver S.A.	12439	Leopoldstraße 206 S.à r.l.	12442
Cambria S.A.	12480	Letterone Investment Holdings S.à r.l.	12438
Cargo Consulting S.A.	12478	Level Advisory S.à r.l.	12478
Cortland Holdings S.à r.l.	12478	Lumen Investments S.à r.l.	12442
Covington S.à r.l.	12465	Luximmo International S.A.	12443
Ecolab Lux 2 S.à r.l.	12446	Luximmo International S.A.	12443
EHS S.à r.l.	12446	ManagementPlus (Luxembourg) S.A.	12443
Elotec SA	12447	Maxtor Luxembourg S.à r.l.	12444
Europarticipations S.A. SPF	12447	MB Consulting S.à r.l.	12444
Exodus Limited S.A.	12474	MITR S.A.	12444
Fern Bird Properties S.à r.l.	12475	Opinvest	12478
Finapress S.A.	12475	O.P.M. Luxembourg S.A.	12444
First State Investments GIP Management S.à r.l.	12475	Partners Group Global Infrastructure 2012 S.C.A., SICAR	12434
Foodip	12447	Partners Group Global Real Estate 2008 S.C.A., SICAR	12434
Gaia Capital S.à r.l.	12451	Shiva S.à r.l.	12478
GSLP I Offshore A (Brenntag) S.à r.l.	12439	Sophia Invest S.A., SPF	12480
HT Wohnen Deutschland I Holding S.à r.l.	12479	Toba S.A.	12480
IRERE Property Investments (Germany)	12441	True Energy Hydro S.A.	12434
Kara Investments S.à r.l.	12441	True Holding 2 S.C.A.	12434
Kreafin Group S.A.	12441	UBS IB Co-Investment 2001 SPF SA	12460
L'Armoire à Linge S.A.	12442	Un Sourire pour l'Equateur a.s.b.l.	12463
		Xieon Networks Venture S.à r.l.	12476

Partners Group Global Infrastructure 2012 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 166.015.

Le siège social de l'associé-gérant-commandité, Partners Group Management III S.à r.l., a été transféré au 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PARTNERS GROUP GLOBAL INFRASTRUCTURE 2012 S.C.A., SICAR
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2014000319/13.

(130223425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2013.

Partners Group Global Real Estate 2008 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 141.659.

Le siège social du gérant-commandité, Partners Group Management II S.à r.l., a été transféré au 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PARTNERS GROUP GLOBAL REAL ESTATE 2008 S.C.A., SICAR
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2014000320/13.

(130223423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2013.

**True Energy Hydro S.A., Société Anonyme,
(anc. True Holding 2 S.C.A.).**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 111, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 159.918.

L'an deux mille treize,
le dix-neuf novembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de la société «TRUE HOLDING 2 S.C.A.» (la «Société»), une société en commandite par actions (SCA) régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 111, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné, en date du 25 mars 2001 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1281 du 14 juin 2011 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159 918.

Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié reçu par le notaire soussigné en date du 22 mars 2012, lequel acte de modifications des statuts fut publié au Mémorial, le 09 juin 2012, sous le numéro 1443 et page 69236.

L'Assemblée a été déclarée ouverte sous la présidence de Madame Orietta RIMI, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

qui a désigné comme secrétaire Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

L'Assemblée a choisi comme scrutatrice Madame Laurence BARDELLI, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'Assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1 Décision de transformer la forme juridique de la Société d'une société en commandite par actions (SCA) en celle d'une société anonyme (SA).

2 Décision de convertir les sept cent trois (703) actions de Classe A ordinaires («Actions Ordinaires») [Actions de Commanditaire] et l'unique action de commandité («Action de Commandité») et représentant l'intégralité du capital d'un montant de SEPT CENT QUATRE MILLE EUROS (704'000.- EUR) en sept cent quatre (704) actions ordinaires, ayant chacune une valeur nominale de MILLE EUROS (1'000.- EUR).

3 Décision de procéder à une refonte complète des statuts de la Société, afin de les faire adapter à leur nouvelle forme d'une société anonyme (SA), sans néanmoins toucher à son objet social, mais en adoptant la nouvelle dénomination sociale de «TRUE ENERGY HYDRO S.A.».

4 Décision d'accepter la démission du gérant (associé commandité), la société «TRUE ENERGY GP S.à r.l.» une société à responsabilité limitée constituée et existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 111 avenue de la Faiencerie L-1511 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 159 225) et de lui accorder pleine et entière décharge pour l'accomplissement de son mandat de gérant, jusqu'au jour de la tenue de l'assemblée générale délibérant sur cet ordre du jour.

5 Décision d'accepter la démission de tous les membres du conseil de surveillance de la Société et de leur accorder de même pleine et entière décharge pour l'accomplissement de leurs mandats, jusqu'au jour de la tenue de l'assemblée générale délibérant sur ledit ordre du jour.

6 Décision de nommer un nouveau conseil d'administration composé de sept (7) membres divisé en catégorie A et B administrateurs et décision de fixer la durée de leur mandat jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2019.

7 Décision de nommer un nouveau conseil d'administration composé de sept membres et de les diviser en catégorie A et B et décision de fixer la durée de leur mandat jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2019.

8 Décision de nommer un commissaire aux comptes de la Société et décision de fixer la durée de leur mandat jusqu'à l'assemblée générale annuelle à tenir en 2019.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'Assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués, tel que prévu par l'article treize (13) des statuts.

(v) Que l'Assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'Assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée a décidé de transformer la forme juridique de la Société d'une société en commandite par actions (SCA) en celle d'une société anonyme (SA).

Deuxième résolution

L'Assemblée a décidé de convertir les sept cent trois (703) actions de Classe A ordinaires («Actions Ordinaires») [Actions de Commanditaires] et l'unique (1) action de commandité («Action de Commandité»), représentant l'intégralité du capital d'un montant de SEPT CENT QUATRE MILLE EUROS (704'000.- EUR) en sept cent quatre (704) actions ordinaires, ayant chacune une valeur nominale de MILLE EUROS (1'000.- EUR), toutes intégralement libérées.

Troisième résolution

L'Assemblée a décidé de procéder à une refonte complète des statuts de la Société, afin de les faire adapter à leur nouvelle forme d'une société anonyme (SA), sans néanmoins toucher à son objet social, mais en adoptant la nouvelle dénomination sociale de «TRUE ENERGY HYDRO S.A.».

Les nouveaux articles auront donc désormais le nouvelle teneur qui suit:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de «TRUE ENERGY HYDRO S.A.», (la «Société»).

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg).

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est fixée pour une durée illimitée.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, et notamment dans le secteur des énergies renouve-

lable, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 3. Le capital social est fixé à SEPT CENT QUATRE MILLE EUROS (704'000.- EUR) divisé en sept cent quatre (704) actions ordinaires d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1'000.- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, désignés comme administrateurs de catégorie A et administrateurs de catégorie B. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles. Le conseil élit en son sein un président et le cas échéant un vice-président.

Si par suite de démission, décès, ou toute autre cause, un poste d'administrateur nommé par l'assemblée générale devient vacant, les administrateurs restants peuvent provisoirement pourvoir à son remplacement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Dans les cas où la Société n'a qu'un seul actionnaire et que cette circonstance a été dûment constatée, les fonctions du conseil d'administration peuvent être confiées à une seule personne, qui n'a pas besoin d'être l'actionnaire unique lui-même.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour compte de la personne morale.

Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

La désignation et la cessation des fonctions du représentant permanent sont soumises aux mêmes règles de publicité que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre.

Les administrateurs, membres de cet organe, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions de ces organes, sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

La Société sera engagée par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B. Si, en application et conformément à l'article 51 de la Loi, la composition du conseil d'administration a été limitée à un membre, la Société se trouve engagée par la seule signature de son administrateur unique. Au cas où les administrateurs signent un document au nom de la Société, leur signature sera suivie d'une mention précisant qu'ils signent au nom de la Société.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Dans ce cadre, le Conseil d'Administration n'est pas autorisé à disposer et/ou à affecter en garantie sous quelque forme que ce soit les immeubles et les participations détenus par la société, en tout ou partie. En conséquence de quoi, la disposition et l'affectation en garantie de tout ou partie des immeubles et participations de la société seront de la compétence exclusive de l'Assemblée Générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications de statuts.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télécopie ou toutes voies électroniques étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopie ou toutes voies électroniques. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le quinzième jour du mois de juin de chaque année à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Quatrième résolution

L'Assemblée a décidé d'accepter la démission du gérant (associé commandité), la société «TRUE ENERGY GP S.à r.l.» une société à responsabilité limitée constituée et existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 111 avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 159 225) et de lui accorder pleine et entière décharge pour l'accomplissement de son mandat de gérant, jusqu'à ce jour.

Cinquième résolution

L'Assemblée a décidé d'accepter la démission de tous les membres du conseil de surveillance de la Société et de leur accorder de même pleine et entière décharge pour l'accomplissement de leurs mandats, jusqu'à ce jour.

Sixième résolution

L'Assemblée a décidé de fixer le nombre d'administrateurs à sept (7) et de nommer aux fonctions de nouveaux administrateurs de la Société, les personnes suivantes:

Administrateurs de catégorie A:

(i) Monsieur Isaac TRUZMAN, administrateur de sociétés, né à Melilla Espagne), le 25 avril 1959, demeurant à CH-6900 Lugano, Via L. Canonica 4 (Suisse);

(ii) Monsieur Angelo LAZZARI, administrateur de sociétés, né à Sarnico (Italie), le 30 août 1968, demeurant au 111, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg;

(iii) Monsieur Ciro MONGILLO, administrateur de sociétés, né à Caiazzo (CE) [Italie], le 10 mai 1964, et résidant professionnellement 9, Via Manfredo Camperio, I- 20123 Milano (Italie); et

(iv) Monsieur Alessandro GIUDICI, administrateur de sociétés, né à Cantú (Italie) le 18 août 1980 et résidant professionnellement au 111, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg.

Administrateurs de catégorie B:

(i) la société LEXINGTON GOVERNANCE LIMITED, registre de commerce de Londres, 08454544, ayant son siège social au 41 Chalton Street NW1 1JD, Londres, Royaume-Uni, Monsieur Andrew Simon DAVIS, né le 28 juillet 1963 à Londres et domicilié professionnellement au 41, Chalton Street NW1 1JD, Londres, Royaume-Uni, agissant en tant que représentant permanent;

(ii) Madame Elena LATORRE, employée privée, née à Luxembourg, le 6 décembre 1975, et résidant professionnellement au 26/28 rives de Clausen, L-2165 Luxembourg; et

(iii) Madame Orietta RIMI, employée privée, née à Erice (Italie), le 29 septembre 1976 et résidant professionnellement au 26/28 rives de Clausen, L-2165 Luxembourg.

Le mandat des nouveaux administrateurs ainsi élus se terminera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de la Société à tenir en juin 2019.

Septième résolution

L'Assemblée a décidé de nommer aux fonctions de nouveau commissaire aux comptes de la Société, son mandat devant venir à échéance lors de l'assemblée générale annuelle de la Société à tenir en juin 2019, la personne suivante:

- SER.COM SARL, ayant son siège social au 19, boulevard Grande Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 117 942).

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à mille euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Ville, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus par le notaire soussigné par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire soussigné, le présent acte.

Signé: O. RIMI, B.D. KLAPP, L. BARDELLI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 novembre 2013. Relation: EAC/2013/15344.

Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013169269/211.

(130205772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Letterone Investment Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 181.082.

—
EXTRAIT

Le conseil de gérance de la Société du 29 novembre 2013 a décidé de nommer M. Jonathan Muir, demeurant au 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, à la fonction de gérant de la Société avec effet immédiat et pour une période indéterminée. Il résulte de ceci que M. Pavel Nazariyan n'est plus gérant unique, mais devient gérant, de sorte que le conseil de gérance est dorénavant composé comme suit:

- Pavel Nazariyan, et
- Jonathan Muir

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2014000449/18.

(130224031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2013.

Agas Asellum Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 111.956.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

En date du 30 décembre 2013, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- L'actionnaire unique prononce la clôture de la liquidation et constate que la société a définitivement cessé d'exister;
- L'associé unique décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une période de cinq ans à partir du 30 décembre 2013 au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 31 décembre 2013.

Référence de publication: 2014000499/15.

(130224285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

AI Sub Silver S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 104.771.

—
Décision prise par l'actionnaire unique en date du 30 décembre 2013

Les mandats des administrateurs et du réviseur d'entreprises venant à échéance, l'actionnaire unique décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2013 comme suit:

Conseil d'administration:

Mme Valentina Dadda, employée privée, demeurant professionnellement 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Mr. Seiji Amino, employé privé, demeurant professionnellement 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Mr. Luca Checchinato, employé privé, demeurant professionnellement 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur.

Réviseur d'entreprises

KPMG Luxembourg Sàrl, 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO C&T (Luxembourg) S.A.

Société Anonyme

Signatures

Agent Administratif

Référence de publication: 2014000471/24.

(130223924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

GSLP I Offshore A (Brenntag) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 140.437.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand thirteen, on the sixth of December.

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

GSLP I Offshore A S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 135.747 (the "Principal"),

represented by Mrs. Priscillia SPINA, private employee, with professional address at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg in Luxembourg (the "Proxy") acting as a special proxy of by virtue of a proxy under private seal given on 4 December 2013 which, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The proxy, acting in the said capacity, has requested the notary to state:

I.- That "GSLP I Offshore A (Brenntag) S.à r.l.", a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 140.437, having its registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed dated 9 July 2008 before the notary Me Paul FRIEDERS, then notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") number 2001 dated 18 August 2008 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended on 22 September 2008 before the notary Me Paul FRIEDERS, published in the Mémorial C number 2665 dated 31 October 2008.

II.- That the subscribed share capital of the Company amounts currently to twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.00.-) represented by one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares with a par value of one cent Euro (EUR 0.01) each.

III.- That the Principal declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standings of the Company.

IV.- That the Principal holds all the shares of the Company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the Company.

V.- That the Principal, being sole owner of the shares and liquidator of the Company, declares:

- that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;
- regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;
- that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder; with the result that the liquidation of the Company is to be considered closed;

VI.- That the shareholder's register of the Company has been cancelled.

VII.- That the Principal fully discharges the managers for their mandate up to this date.

VIII.- That the records and documents of the Company will be kept for a period of five (5) years at the offices of the dissolved Company.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand Euros (EUR 1,000.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le six décembre.

Par devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

GSLP I Offshore A S.à r.l., une société constituée et régie selon les lois luxembourgeoises ayant son siège social au 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.747 (le «Mandant»);

ici représentée par Madame Priscillia SPINA, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (le «Mandataire») agissant en sa qualité de mandataire spécial en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 4 décembre 2013, laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistré avec lui.

Le Mandataire, agissant ès-qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée «GSLP I Offshore A (Brenntag) S.à r.l.», une société constituée et régie selon les lois luxembourgeoises ayant son siège social au 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.437, constituée le 9 juillet 2008 selon un acte passé par devant Maître Paul FRIEDERS, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») numéro 2001 en date du 18 août 2008 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés le 22 septembre 2008 selon acte passé par devant le notaire Maître Paul FRIEDERS, publié au Mémorial C numéro 2665 en date du 31 octobre 2008.

II.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cents Euros (12.500,00.-EUR), représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un cent Euro (0,01.-EUR) chacune.

III.- Que le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite Société.

IV.- Que le Mandant est le propriétaire de toutes les parts sociales de la Société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la Société.

V.- Que le Mandant, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société, qu'en tant qu'associé unique, déclare:

- que tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;
- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la Société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,
- que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associé unique; de sorte que la liquidation de la Société est à considérer comme clôturée.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la Société.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans aux bureaux de la Société.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à (EUR 1.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. SPINA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 décembre 2013 LAC/2013/56299. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 13 décembre 2013.

Référence de publication: 2013175736/105.

(130215284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

IRERE Property Investments (Germany), Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 65.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 116.981.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014000213/9.

(130223618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2013.

Kreafin Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 74.030.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014000224/9.

(130223421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2013.

Kara Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 124.288.

Extrait des Résolutions de l'Associé Unique du 29 novembre 2013

L'associé unique de Chessboard Sarl (la "Société") a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Miroslav Stoev en tant que gérant de catégorie A avec effet au 29 novembre 2013;
et

- de nommer le gérant de catégorie A suivant avec effet au 29 novembre 2013 et pour une durée indéterminée:

* Marcus Wolsfeld, né le 28 Novembre 1975 à Trèves, Allemagne, demeurant professionnellement au 64 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Référence de publication: 2014000221/15.

(130223846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2013.

Leopoldstraße 206 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 144.036.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 18 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 240 du 5. février 2008.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Leopoldstrasse 206 S.à r.l.

Par procuration

Diane Wolf

Référence de publication: 2014000230/15.

(130223416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2013.

L'Armoire à Linge S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 80, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 50.936.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 8 octobre 2012

Il résulte de l'Assemblée Générale ordinaire tenue le 8 octobre 2012 que:

M. Christian Bix domicilié au 13, rue Winston Churchill L-4434 Soleuvre, né à Luxembourg, le 15/06/1972 est nommé administrateur de la société avec effet immédiat en remplacement de M. Robert Peiffer et ce jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2018.

Le mandat d'administrateur de Madame Renée Huberty est renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2018.

Le mandat d'administrateur de Madame Tonia Peiffer, domiciliée au 13, rue Winston Churchill L-4434 Soleuvre est renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2018.

Mme Renée Huberty, domiciliée au 33, Rue Würth-Paquet L-4350 Esch/Alzette, née le 19/12/1945 à Luxembourg est nommée administrateur délégué de la société avec le pouvoir d'engager la société par sa seule signature et ce, avec effet immédiat et jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/12/2013.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2014000226/23.

(130223511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2013.

Lumen Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 152.437.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 16 décembre 2013

1. M. Eric MAGRINI a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A avec effet au 4 décembre 2013.

2. Avec effet au 4 décembre 2013, M. Douwe TERPSTRA, administrateur de sociétés, né à Leeuwarden (Pays-Bas), le 31 octobre 1958, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie A jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2016.

Luxembourg, le 30 décembre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Lumen Investments S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014000235/16.

(130223584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2013.

LBCI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 60.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 138.334.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société en date du 18 décembre 2013 que la clôture de la liquidation a été prononcée, que la cessation définitive de la Société a été constatée et que le dépôt des livres sociaux pendant une durée de cinq ans à L-1653 Luxembourg, 2, Avenue Charles de Gaulle, a été ordonné.

Luxembourg, le 30 décembre 2013.

Euro Retail S.à r.l. (en liquidation)

LBREP III BC S.à r.l

Associé unique

Référence de publication: 2014000240/16.

(130223706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2013.

Luximmo International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 14, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 163.104.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014000249/10.

(130223819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2013.

Luximmo International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 14, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 163.104.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014000250/10.

(130223820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2013.

ManagementPlus (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 145.740.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle de la société tenue le 27 décembre 2013.

Le mandat d'Administrateur de Mr William A. Jones, né le 11/02/1963 à New-York (Etats-Unis), résidant professionnellement au 24 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2014.

Le mandat de Mr Alain GUERARD n'est pas reconduit. Il ne sera pas remplacé.

Le mandat du Commissaire aux Comptes, à savoir la Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie Sàrl, ayant son siège au 63-65 rue de Merl, L-2146 Luxembourg, est également renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

MANAGEMENTPLUS (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014000257/18.

(130223677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2013.

Maxtor Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 54.530.800,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 86.343.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 décembre 2013.

Référence de publication: 2014000261/10.

(130223675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2013.

MB Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1423 Howald, 3A, allée Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 164.391.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Mehmet BEHLIL.

Référence de publication: 2014000274/10.

(130223490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2013.

MITR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 86.740.

Le bilan au 30 juin 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 décembre 2013.

Référence de publication: 2014000278/10.

(130223506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2013.

O.P.M. Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 100.905.

In the year two thousand thirteen, on the fourth of December.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of O.P.M. LUXEMBOURG S.A., (R.C.S. Luxembourg, section B number 100.905), having its registered office at L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach, incorporated by a deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, on May 5, 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 728 of July 15, 2004.

The Meeting is presided over by Rika Mamdy, with professional address in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Arlette Siebenaler, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Annick Braquet, with professional address in Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the board of the meeting, the shareholders, the proxies of the represented shareholders and the undersigned notary will remain annexed and be registered with the present deed.

The proxy forms of the represented shareholders after having been initialled "ne varietur" by the appearing persons will also remain annexed to the present deed.

II.- As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- That the agenda of the Meeting is the following:

1.- Deliberation on the dissolution of the company.

2.- Appointment of one or more liquidators and determination of their powers and remuneration.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolutions:

First resolution

In compliance with the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the meeting decides to dissolve the Company.

Second resolution

As a consequence of the above taken resolution, the meeting decides to appoint as liquidator:

Stratego Managing S.a r.l., having its registered office in L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

It may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorization of the shareholders in the cases in which it is requested.

It may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

It may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mil treize, le quatre décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme O.P.M. LUXEMBOURG S.A." (R.C.S. Luxembourg numéro B 100.905), ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 5 mai 2004 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 728 du 15 juillet 2004.

L'Assemblée est présidée par Rika Mamdy, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Arlette Siebenaler, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence qui, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

1.- Délibération sur la dissolution de la société.

2.- Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs et rémunération.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, l'assemblée décide de dissoudre la Société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur:

Stratego Managing S.à r.l., ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont procès verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. MAMDY, A. SIEBENALER, A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 décembre 2013. Relation: LAC/2013/56806. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Référence de publication: 2013178100/106.

(130217376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Ecolab Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 132.318.

Extrait de la lettre de démission du 20 décembre 2013.

En date du 20 décembre 2013, Monsieur Laurent Métraux, a démissionné en tant que gérant B de la société Ecolab Lux 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.318, et ce avec effet au 20 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 30 décembre 2013.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014000119/16.

(130223769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2013.

EHS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 19, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 139.598.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014000137/10.

(130223483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2013.

Elotec SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9749 Fischbach, 8, Z.A. Giällewee.
R.C.S. Luxembourg B 95.993.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014000141/10.

(130223602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2013.

Europarticipations S.A. SPF, Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 42.226.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'assemblée générale du 31 mai 2013 a pris la résolution suivante:

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et déclare que la société anonyme EUROPARTICIPATIONS S.A. SPF, en liquidation volontaire, a définitivement cessé d'exister, même pour les besoins de la liquidation. Les livres et les documents sociaux seront conservés au dernier siège de la société pendant cinq ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014000147/13.

(130223583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2013.

Foodip, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 181.993.

STATUTS

L'an deux mille treize, le quinze novembre,

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société VOF ZBL, ayant son siège social à Brandstraat 23, 8000 Brugge, Belgique, enregistrée à Brugge sous le numéro 0541 314 735, représentées directeurs Monsieur Robert Slee, né le 16 septembre 1976 à Brugge, demeurant à Brandstraat 23, B-8000 Brugge et Monsieur Wim Slee, né le 21 janvier 1979 à Brugge, demeurant à Yzerbergstraat 40, B-8750 Zwevezele,

Ici représentée par Monsieur Wouter PATTYN, demeurant à Ommegangstraat 15, B-8870 Izegem, Belgique, en vertu d'une procuration sous seing privée de novembre 2013,

laquelle procuration, signée «ne varietur» par la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle va constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

La durée de la société est indéterminée. Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 2. La société aura des activités consistant en la recherche et la création, l'acquisition, la détention, l'exploitation et la vente des brevets, des licences, des marques, du savoir-faire et, plus généralement, des droits de la propriété intellectuelle et industrielle.

La Société a pour objet la prise de participations, directement ou indirectement, dans toutes sociétés ou entreprises investissant, ou étant elles-mêmes actives dans les secteurs des prestations de services financiers, comptables, d'audit ou de révision, et du domaine des services auxiliaires aux sociétés et entreprises, financières, commerçantes et industrielles exerçant au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La Société a encore pour objet l'acquisition, la vente, l'échange, la construction, et l'exploitation de tout objet immobilier, soit directement et en son nom, soit par l'entremise de sociétés ou autres entités luxembourgeoises ou étrangères

poursuivant ce même objet ou un objet similaire. Dans ces derniers cas, la Société peut prendre des participations ou des intérêts qui ne doivent pas être nécessairement majoritaires ou déterminants en ce qui concerne leur gestion. Dans ces contextes la Société peut également donner des objets immobiliers en location, sous quelque forme que ce soit, ou les prendre en location, les concéder en sous location ou les mettre autrement en valeur.

La Société a en outre pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, l'acquisition de biens meubles et immeubles, leur gestion et leur mise en valeur.

Elle peut encore accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, ainsi qu'à des tiers tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

Elle peut d'une manière générale effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières et prêter tous services, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations à favoriser l'accomplissement de son objet social.

Art. 3. La société prend la dénomination de «FOODIP».

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de treize mille euros (13.000.-EUR) représenté par cent trente (130) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.-EUR) chacune.

Art. 6. Les parts sociales peuvent être cédées dans les formes et sous les conditions d'agrégation prévues par la loi.

Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 8. Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés et révoqués par les associés ou, selon le cas, les associés, le(s)quel(s) fixe(ent) la durée de leur mandat.

Le ou les gérants sont révocables ad nutum.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social. Cependant pour chaque paiement en dessous de 10.000.- EUR le gérant peut seul signer, et pour tout qui dépasse les 10.000.- EUR, il faut l'accord écrit obligatoire du ou des associés.

Art. 10. Les associés exercent les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions des associés prises dans le domaine visé à l'alinéa 1 sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre les associés et la société représentée par eux sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 11. Le ou les gérants ne contracte(ent), en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 14. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par l'associé unique ou, selon le cas par l'assemblée des associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 15. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 16. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les dispositions légales de la loi du 10 août 1915, s'appliquent, ainsi que la loi du 18 septembre 1933 telles que modifiées.

Souscription et Libération

Toutes les cent trente (130) parts sociales ont été entièrement souscrites par:

- La société VOF ZBL, prénommée.

Le souscripteur a entièrement libéré ses parts par un versement en espèces, de sorte que la somme de treize mille euros (13.000.-EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution et finit le 31 décembre 2014.

Evaluation - Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- 1) L'adresse de la société est fixée à L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur;
- 2) Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:
- Monsieur Wim Slee, demeurant à Yzerbergstraat 40 8750 Zwevezele, Belgique, née le 21 janvier 1979 à Brugge.
- 3) La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique sous réserve des dispositions indiquées à l'article 9 des statuts.

Elle peut conférer des pouvoirs à des tiers.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, représentée comme dit ci-avant, a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: W. Pattyn et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 novembre 2013. Relation: LAC/2013/53065. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 29 novembre 2013.

Référence de publication: 2013167397/111.

(130203792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2013.

Lavena 2 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 123.671.

In the year two thousand and thirteen, on the twentieth day of November.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED

Lavena 1 S.à r.l. in liquidation, a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 282, Route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 123983 here represented by Mr Raymond THILL, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 20 November 2013. The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

who declared and requested the undersigned notary to state that:

I. Lavena 1 S.à r.l. in liquidation is the sole shareholder of Lavena 2 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 282, Route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 123671 ("Company"). The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, dated 11 January 2007 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 20 March 2007, number 411. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, aforementioned, dated 3 October 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 3 January 2008, number 43.

II. The capital of the Company is fixed at EUR 997,595,175.- (nine hundred ninety-seven million five hundred ninety-five thousand one hundred and seventy-five euros), represented by 39,903,807 (thirty-nine million nine hundred and three thousand eight hundred and seven) shares having a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each, entirely subscribed for.

The appearing party, represented as stated above, requests the undersigned notary to record the following resolutions of the sole shareholder:

First resolution

The sole shareholder decides to reduce the share capital of the Company by an amount of EUR 164,989,410.63 (one hundred and sixty-four million nine hundred and eighty-nine thousand four hundred and ten euros sixty-three cent) so as to bring it down from its current amount of EUR 997,595,175.- (nine hundred ninety-seven million five hundred ninety-five thousand one hundred seventy-five euros) to EUR 832,605,764.37 (eight hundred and thirty-two million six hundred and five thousand seven hundred and sixty-four euros thirty-seven cent) by a corresponding reduction of the accounting par value of each share.

Further to the capital reduction, the amount of EUR 164,989,410.63 (one hundred and sixty-four million nine hundred and eighty-nine thousand four hundred and ten euros sixty-three cent) resulting from the reduction of the accounting par value of each share, shall be distributed to the sole shareholder.

Second resolution

The sole shareholder decides to amend the first sentence of Article 5 of the articles of incorporation of the Company to read as follows:

" **Art. 5.** The Company's share capital is set at EUR 832,605,764.37 (eight hundred and thirty-two million six hundred and five thousand seven hundred and sixty-four euros thirty-seven cent), represented by 39,903,807 (thirty-nine million nine hundred three thousand eight hundred seven) shares without indication of nominal value, entirely subscribed for."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it by reason of the present deed, have been estimated at about two thousand one hundred Euro (EUR 2,100.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that, on request of the appearing person, represented as stated above, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person, represented as stated above, in the case of any divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the proxyholder of the appearing person, known to the notary by surname, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

En l'an deux mille treize, le vingtième jour de novembre.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire, de résidence à Luxembourg.

A COMPARU

Lavena 1 S.à r.l. en liquidation, une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 282, Route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 123983, ici représentée par Monsieur Raymond THILL, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 20 novembre 2013, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement,

qui a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter que:

I. Lavena 1 S.à r.l. en liquidation est l'associé unique de Lavena 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 282, Route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 123671 («Société»). La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 11 septembre 2007, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 411 du 20 mars 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant l'acte reçu par Maître Paul Bettingen, susmentionné, en date du 3 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 43 du 3 janvier 2008.

II. Le capital social de la Société est fixé à EUR 997.595.175,- (neuf cent quatre-vingt-dix sept millions cinq cent quatre-vingt-quinze mille cent soixante-quinze euros) représenté par 39.903.807 (trente-neuf millions neuf cent trois mille huit cent sept) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, entièrement souscrites.

Le comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire d'acter les résolutions suivantes de l'associé unique:

Première résolution

L'associé unique décide de réduire le capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 164,989,410.63 (cent soixante-quatre millions neuf cent quatre-vingt-neuf mille quatre cent dix euros soixante-trois cent) afin de le porter de son montant actuel de EUR 997.595.175,- (neuf cent quatre-vingt-dix sept millions cinq cent quatre-vingt-quinze mille cent soixante-quinze euros) à EUR 832,605,764.37 (huit cent trente-deux millions six cent et cinq mille sept cent soixante-quatre euros trente-sept cent) par une réduction correspondante du pair comptable de chaque part sociale.

Suite à la réduction du capital, un montant de EUR 164,989,410.63 (cent soixante-quatre millions neuf cent quatre-vingt-neuf mille quatre cent dix euros soixante-trois cent) résultant de la réduction correspondante du pair comptable de chaque part sociale, sera distribué à l'associé unique de la Société.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier la première phrase de l'article 5 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à EUR 832,605,764.37 (huit cent trente-deux millions six cent et cinq mille sept cent soixante-quatre euros trente-sept cent) représenté par 39.903.807 (trente-neuf millions neuf cent trois mille huit cent sept) parts sociales sans indication de valeur nominale, entièrement souscrites.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à deux mille cent euros (EUR 2.100,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur la demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la demande de la du mandataire de la comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 novembre 2013. Relation: LAC/2013/53742. Reçu douze euros Eur 12.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 3 décembre 2013.

Référence de publication: 2013169050/111.

(130205633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Gaia Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 182.034.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-second day of November.

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

"T&F TAX AND FINANCE LIMITED", a limited company with registered office at 280 Parnell Road, Auckland 1052, New Zealand, acting as Trustee of "THE TIERRA TRUST",

here represented by Mrs Alexia UHL, private employee, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal, such proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, requests the notary executing, to draw up the following Articles of Incorporation of a "private limited liability company" (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2.

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any affiliated company belonging to the same group as the Company (hereafter referred as the "Connected Companies"). It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its Connected Companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The private limited liability Company will have the name "GAIA CAPITAL S.à r.l."

Art. 5. The registered office is established in the territory of Luxembourg City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a collective decision of the partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at EIGHTY THOUSAND EUROS (80,000.-EUR) divided into eight hundred (800) shares of ONE HUNDRED EUROS (100.-EUR) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by collective decision of the partners of the Company, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each Share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of Shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, any transfer of Shares must be subject to the previous consent of unanimity of the partners of the Company.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers who need not to be partners.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance").

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of partners holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and provided that at least two managers are physically present. Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by the chairman and secretary of the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. The minutes of the meeting will be signed by the chairman and secretary of the meeting.

The board of managers may pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution. Such resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the General Partner Meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. All collective decisions, including also those relating to any modification of these Articles, are only validly taken insofar as they are adopted by unanimity of the partners owing the Shares.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 16. Each year, with reference to of 31st December, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their shareholding in the Company.

The Board of Managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. the Board of Managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends and,
2. these interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory disposition

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2014.

Subscription and Payment

The Articles thus having been established, the eight hundred (800) shares have been subscribed by the sole shareholder, "THE TIERRA TRUST", acting through its trustee, "T&F TAX AND FINANCE LIMITED", predesignated and fully paid

up by the aforesaid subscriber by payment in cash, so that the amount of eighty thousand Euros (80,000.-EUR) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

Resolutions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

(1) The number of managers is set at 3 (three). The following people are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time, with the powers indicated in article 12 of the articles of incorporation:

- Mrs Magali FETIQUE, private employee, born in Metz, France, on the 1st February 1981, residing professionally in 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

- Mr Massimo RASCHELLA, private employee, born in Differdange, Luxembourg, on the 16 April 1978, residing professionally in 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

- Mr Yannick MONARDO, private employee, born in Saint-Avold, France, on the 8 January 1984, residing professionally in 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

(2) The registered office is established at L-1330 Luxembourg, 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand one hundred Euros (EUR 1,100.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-deux novembre.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

"T&F TAX AND FINANCE LIMITED", une société ayant son siège social au 280 Parnell Road, Auckland 1052, Nouvelle Zélande, agissant en sa capacité de Trustee de "THE TIERRA TRUST",

ici représentée par Madame Alexia UHL, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2.

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci ne soit substantiel, ou à toute société qui serait actionnaire direct ou indirect de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprise comme les «Sociétés Apparentées»). La Société pourra accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par

hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tout contrat ou obligation de la Société ou de Sociétés Apparentées

2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

2.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société à responsabilité limitée aura la dénomination "GAIA CAPITAL S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi sur le territoire de la commune de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision collective des associés délibérant comme en matière modification des Statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de QUATRE-VINGT-MILLE EUROS (80.000,-EUR) représenté par huit cents (800) parts sociales de CENT EUROS (100,-EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision collective des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque Part donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre de Parts existantes.

Art. 9. Envers la Société, les Parts sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les Parts détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, tout transfert de Parts est subordonné à l'autorisation préalable de l'unanimité des associés de la Société.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas obligatoirement être associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un des membres du conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'à tout le moins deux de ses membres soient physiquement présents. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par le président et le secrétaire de la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Les résolutions de la réunion seront signées par le président et le secrétaire de la réunion.

Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue. Ces résolutions pourront être documentées par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé (s) par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale des Associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de Parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre des Parts détenues par lui. Toutes les décisions collectives, en ce également compris celles portant sur toute modification des Statuts, ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par l'unanimité des associés de la Société.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à l'/aux associé(s) en proportion avec sa/leur participation dans le capital de la Société.

Le Conseil de Gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. le Conseil de Gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents Statuts.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2014.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les huit cents (800) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique, "THE TIERRA TRUST", agissant par l'intermédiaire de son trustee "T&F TAX AND FINANCE LIMITED", pré-désigné et libérées entièrement par le souscripteur moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de quatre-vingt-mille euros (80.000,-EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Résolutions prises par l'associée unique

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associé unique

(1) Le nombre des gérants est fixé à deux (3). Sont nommés Gérants de la société pour une durée indéterminée, avec les pouvoirs définis à l'article 12 des statuts:

- Madame Magali FETIQUE, employée privée, née à Metz, France, le 1^{er} février 1981, résidant professionnellement au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg;
- Monsieur Massimo RASCHELLA, employé privé, né à Differdange, Luxembourg, le 16 avril 1978, résidant professionnellement au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg;
- Monsieur Yannick MONARDO, employé privé, né à Saint-Avold, France, le 8 janvier 1984, résidant professionnellement au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg;

(2) Le siège social de la société est établi à L-1330 Luxembourg, 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille cent euros (EUR 1.100,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 novembre 2013. LAC/2013/53508. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 28 novembre 2013.

Référence de publication: 2013168245/317.

(130204718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2013.

Aedes IT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 38, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 182.094.

STATUTS

L'an deux mille treize, le sixième jour de novembre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch.

A comparu:

La société anonyme de droit belge «AEDES», enregistrée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0460855809, avec siège social à B-5000 Namur, 3, route des Canons, valablement représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Thierry RONVAUX, dirigeant d'entreprise, demeurant à B-5340 Gesves, 17, rue Grande Commune;

- ici représentée par Monsieur Edgar LUX, informaticien, né le 5 avril 1971 à Saint-Vith (Belgique), demeurant à B-4791 Burg-Reuland, 22 A, Gröfflingen (Belgique), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 22 octobre 2013; ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte pour être soumise en même temps avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, par la personne comparante, et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société a pour objet:

- la consultance et tous les services liés aux domaines de l'informatique;
- le commerce de hard- et de software;
- le développement de logiciels et la programmation informatique;
- l'expertise technique, la réparation et l'entretien de matériel informatique;

- l'acquisition, la mise en valeur, la location, et la vente de biens immobiliers destinés ou appartenant à son propre patrimoine immobilier;

La Société a également pour objet, en tout endroit de l'Union Européenne et partout ailleurs dans le monde entier, la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut également acquérir, détenir, exploiter et mettre en valeur toutes marques de fabrique ainsi que tous brevets et autres droits dérivant de ces brevets ou pouvant les compléter et en général acquérir, détenir, exploiter et mettre en valeur tout type de propriété intellectuelle, participer à la constitution, au développement, à la gestion, à la transformation et au contrôle de toutes sociétés.

La Société pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la Société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale, dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Art. 4. La Société adopte la dénomination sociale suivante: «Aedes IT S.à r.l.».

Art. 5. Le siège de la Société est établi dans la commune de Weiswampach.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales, filiales ou d'autres bureaux, dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toute opération de cession n'est opposable à la Société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

Art. 11. La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature du/des gérant(s).

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

Art. 14. Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Art. 16. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 17. Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le premier lundi du mois de mai de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

Art. 20. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Disposition transitoire:

Par dérogation, le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2014.

La première Assemblée Générale Ordinaire aura donc lieu en 2015.

Souscription et Libération:

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, le comparant préqualifié, déclare souscrire cent (100) parts sociales comme suit:

AEDES, cent part sociales	100 parts
TOTAL: cent parts sociales	100 parts

La libération intégrale du capital social a été faite par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au montant de mille euros (EUR 1000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant qualifié ci-avant, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se considérant comme dûment convoqué, s'est ensuite constitué en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, il a pris la résolution suivante:

1.- Le nombre des gérants est fixé à un (1).

2.- Est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur Edgar LUX, informaticien, né le 5 avril 1971 à Saint-Vith (Belgique), demeurant à B-4791 Burg-Reuland, 22A, Grüfflingen (Belgique).

3.- La Société est valablement engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle du gérant.

4.- L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-9991 Weiswampach, 38, Gruuss-Strooss.

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. LUX, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 07 novembre 2013. Relation: DIE/2013/13637. Reçu soixante-quinze (75,-) euros

Le Receveur (signé): pd. RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 29 novembre 2013.

Référence de publication: 2013168722/166.

(130205955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

UBS IB Co-Investment 2001 SPF SA, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 82.100.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-second of November.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Gianpiero SADDI, notarial clerk, employee, having his professional residence at 74 Avenue Victor Hugo, L-1724 Luxembourg.

acting as the proxyholder of the board of directors of UBS IB Co-Investment 2001 SPF SA (the "Board of Directors"), pursuant to a power of attorney granted on 21st November 2013 by the Board of Directors.

The copy of the resolutions of the Board of Directors dated 21st November 2013 (the "Resolutions"), granting such power of attorney, initialled "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to present deed to be filed with it at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has required the undersigned notary to state his declaration as follows:

- The company UBS IB CO-INVESTMENT 2001 SPF SA (the "Company"), having its registered office at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg and registered with the R.C.S. Luxembourg under number B 82.100, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Alphonse LENTZ, notary then residing in Remich, on May 17th, 2001 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C"), number 1094 page 52489 dated December 1st, 2001.

- The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended for the last time pursuant to a notarial deed drawn up by Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, dated May 6th, 2013 published in the Mémorial C number 1580 page 75825 dated July 3rd, 2013.

I. The current article 6.2 of the Articles of the Company provides that:

" **6.2.** The Company has a subscribed share capital of one hundred and forty-two thousand one hundred and thirty point two hundred and forty-nine Dollars (USD 142,130.249) and is divided into:

- fifty million two hundred and seventy-four thousand three hundred and twenty-four (50,274,324) Ordinary Shares;
- two million six hundred and seven thousand six hundred and seventy-four (2,607,674) Deferred A Shares;
- four million two hundred and thirty-two thousand sixty-nine (4,232,069) Deferred B Shares; and, with no nominal value."

II. Article 12.1 of the Articles provides that:

" **12.1** Ordinary Shares, Deferred «A» Shares and Deferred «B» Shares shall be redesignated as Redeemable Preference Shares in the sense of article 49-8 of the Luxembourg law of 10 August 1915 (as amended from time to time) immediately following the occurrence of a Sale Event in relation to such shares, as follows:

12.1.1 the relevant Sale Event shall be notified within 2 days, by the issuance by UBS AG of a notice of sale addressed to the Board of Directors of the Company, with the indication of the seller and the number and designation of the transferred shares;

12.1.2. Upon receipt of such notice of sale, the Board of Directors of the Company is empowered and shall be deemed as authorised by the Shareholders to, and shall immediately, effect the redesignation of the relevant sale shares into Redeemable Preference Shares before a Luxembourg notary, in order to amend the share capital clause of the Articles of Incorporation in accordance with such redesignation, without the need to convene a general meeting of the Shareholders."

III. By a resolution dated 21st November 2013, the Board of Directors acknowledged receipt of a notice notifying the Company that the following shares in the Company have been acquired, as of 21st, November 2013, by UBS AG (acting through its Cayman branch) (the "Transfer"):

- eight million five hundred and twenty-six thousand nine hundred and eighty-six (8,526,986) Ordinary Shares;
- four hundred and seventy-six thousand four hundred and sixty-three (476,463) Deferred "A" Shares; and
- five hundred and ninety-four thousand six hundred and thirty-two (594,632) Deferred "B" Shares (together, the "Transfer Shares").

IV. The Transfer constitutes a Sale Event, as defined in the Articles. By application of article 12.1 of the Articles, with effect of the Transfer and the acquisition of all Transfer Shares by UBS AG (acting through its Cayman Branch) on 21st November 2013, the Transfer Shares have been redesignated as Redeemable Preference Shares by the Board of Directors.

As a consequence of the redesignation of the Transfer Shares into Redeemable Preference Shares, the subscribed corporate capital of the Company remains at one hundred and forty-two thousand one hundred and thirty point two hundred and forty-nine Dollars (USD 142,130.249) and is now divided into forty-one million seven hundred and forty-seven thousand three hundred and thirty-eight (41,747,338) Ordinary Shares with no nominal value, two million one hundred and thirty-one thousand two hundred and eleven (2,131,211) Deferred "A" Shares with no nominal value, three million six hundred and thirty-seven thousand four hundred and thirty-seven (3,637,437) Deferred "B" Shares with no nominal value and nine million five hundred and ninety-eight thousand eighty-one (9,598,081) Redeemable Preference Shares with no nominal value.

As a consequence of the above decisions and according to article 12.1.2 of the Articles, article 6.2 of the Articles is amended and, as of 21st November 2013, reads as follows:

" **6.2.** The Company has a subscribed share capital of one hundred and forty-two thousand, one hundred and thirty point two hundred and forty-nine Dollars (USD 142,130.249) and is divided into:

- forty-one million seven hundred and forty-seven thousand three hundred and thirty-eight (41,747,338) Ordinary Shares;
- two million one hundred and thirty-one thousand two hundred and eleven (2,131,211) Deferred "A" Shares;
- three million six hundred and thirty-seven thousand four hundred and thirty-seven (3,637,437) Deferred "B" Shares; and
- nine million five hundred and ninety-eight thousand eighty-one (9,598,081) Redeemable Preference Shares with no nominal value."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, are estimated at EUR 1,300.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date named at the beginning of this document.

After reading and interpretation to the appearer, the said appearer signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-deux novembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Mr Gianpiero SADDI, cleric de notaire, ayant sa résidence professionnelle au 74, Avenue Victor Hugo à L-1750 Luxembourg.

agissant en sa qualité de mandataire du conseil d'administration de la société UBS IB CO-INVESTMENT 2001 SPF SA (le "Conseil d'Administration"), suite au mandat donné le 21 novembre 2013 par le Conseil d'Administration.

Une copie des résolutions du Conseil d'Administration du 21 novembre 2013 (les «Résolutions») donnant un tel mandat, après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

- La société UBS IB CO-INVESTMENT 2001 SPF SA, (la «Société») ayant son siège social au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, immatriculée auprès du R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 82.100, a été constituée par un acte notarié de Maître Alphonse LENTZ, notaire alors de résidence à Remich en date du 17 mai 2001 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C»), numéro 1094 page 52489 en date du 1^{er} décembre 2001.

- Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié dressé par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 mai 2013, publié au Mémorial C numéro 1580 page 75825 en date du 3 juillet 2013.

I. L'actuel article 6.2 des Statuts de la Société dispose que:

« **6.2.** La Société possède un capital social souscrit de cent quarante-deux mille cent trente Dollars Américains virgule deux cent quarante-neuf centimes (USD 142.130,249), divisé en:

- cinquante millions deux cent soixante-quatorze mille trois cent vingt-quatre (50.274.324) Actions Ordinaires;
- deux millions six cent sept mille six cent soixante-quatorze (2.607.674) «A» Différées;
- quatre millions deux cent trente-deux mille soixante-neuf (4.232.069) Actions «B» Différées sans valeur nominale.»

II. L'article 12.1 des Statuts stipule que:

« **12.1.** Les actions ordinaires, les actions «A» différées et les actions «B» différées seront redésignées en actions privilégiées remboursables (rachetables) au sens de l'article 49-8 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 (telle qu'amendée) immédiatement à la suite d'une Vente de ces actions, selon la procédure suivante:

12.1.1 la Vente en cause devra être notifiée sous 2 jours, par l'émission par UBS AG d'une notice de vente adressée au conseil d'administration de la Société, avec l'indication du vendeur, du nombre et de la catégorie des actions transférées;

12.1.2. Suivant réception de cette notice de vente, le conseil d'administration de la Société sera considéré comme autorisé par les Actionnaires et aura le pouvoir et l'obligation de faire acter devant un notaire luxembourgeois de cette redésignation de ces actions transférées en actions privilégiées remboursables, par modification de la clause de capital social des statuts de la Société, sans qu'il soit besoin de convoquer une assemblée générale des Actionnaires.»

III. Par résolution du 21 novembre 2013, le Conseil d'Administration a pris acte de la notification informant la Société que les actions suivantes ont été acquises le 21 Novembre 2013, par UBS AG (agissant par sa succursale des Iles Caïmans) (le «Transfert»):

- huit millions cinq cent vingt-six mille neuf cent quatre-vingt-six (8.526.986) Actions Ordinaires;
 - quatre cent soixante-seize mille quatre cent soixante-trois (476.463) Actions «A» Différées; et
 - cinq cent quatre-vingt-quatorze mille six cent trente-deux (594.632) Actions «B» Différées,
- (ensemble, les «Actions Transférées»)

IV. Le Transfert constitue une Vente, comme défini par les Statuts. Par l'application de l'article 12.1 des Statuts, en conséquence du Transfert et l'acquisition de toutes les Actions Transférées par UBS AG, (agissant par sa succursale des Iles Caïmans) le 21 novembre 2013, les Actions Transférées ont été redésignées en Actions Privilégiées Remboursables par le Conseil d'Administration.

A la suite de la redésignation des Actions Transférées en Actions Privilégiées Remboursables, le capital social souscrit de la Société reste à cent quarante-deux mille cent trente Dollars Américains virgule deux cent quarante-neuf centimes (USD 142.130,249) et est désormais divisé en quarante et un millions sept cent quarante-sept mille trois cent trente-huit (41.747.338) Actions Ordinaires sans valeur nominale, deux millions cent trente et un mille deux cent onze (2.131.211)

Actions «A» Différées sans valeur nominale, trois millions six cent trente-sept mille quatre cent trente-sept (3.637.437)
 Actions «B» Différées sans valeur nominale et neuf millions cinq cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre-vingt-un (9.598.081) Actions Privilégiées Remboursables sans valeur nominale.

En conséquence des décisions précédentes et conformément à l'article 12.1.2 des Statuts, l'article 6.2 des Statuts est modifié et, à compter du 21 Novembre 2013, est rédigé comme suit:

« **6.2.** La Société possède un capital social souscrit de cent quarante-deux mille cent trente Dollars Américains virgule deux cent quarante-neuf centimes (USD 142.130,249), divisé en:

- quarante et un millions sept cent quarante-sept mille trois cent trente-huit (41.747.338) Actions Ordinaires;
- deux millions cent trente et un mille deux cent onze (2.131.211) «A» Différées;
- trois millions six cent trente-sept mille quatre cent trente-sept (3.637.437) Actions «B» Différées; et
- neuf millions cinq cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre-vingt-une (9.598.081) Actions Privilégiées Remboursables sans valeur nominale.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, est évalué à la somme de EUR 1.300 EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la requête du même comparant et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 novembre 2013. Relation: LAC/2013/54264. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2013.

Référence de publication: 2013170534/158.

(130207459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

Un Sourire pour l'Equateur a.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-2273 Luxembourg, 2, rue de l'Ouest.

R.C.S. Luxembourg F 9.768.

— STATUTS

L'an deux mille treize, le 21 octobre,

Se sont réunis:

Président

Georges KRATZENBERG
 2, rue de l'Ouest, L-2273 Luxembourg
 Nationalité luxembourgeoise
 Médecin Dentiste

Vice-président

Tom SCHMIT
 14, rue des Bains,
 L-1212 Luxembourg
 Nationalité luxembourgeoise
 Médecin Dentiste

Trésorier

Ginette SCHIERTZ
 2, rue de l'Ouest, L-2273 Luxembourg
 Nationalité luxembourgeoise
 Employée privée

tous agissant comme membres fondateurs, ainsi que tous ceux qui deviendront membres par la suite, ont formé une association sans but lucratif, conformément à la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif (la «Loi») et dont ils ont arrêté les statuts comme suit.

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination: Un Sourire Pour l'Equateur a.sb.l, en abréviation «SPE a.sb.l»

Art. 2. Le siège social de l'association est établi à 2, rue de l'Ouest, L-2273 Luxembourg. Le siège peut être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. L'association a pour objet de:

- Soins dentaires bénévoles en Equateur.
- Mise à disposition d'instruments et médicaments pour soins dentaires.
- Installation de deux fauteuils dentaires complets

Art. 4. L'association poursuit son action dans une stricte indépendance politique, idéologique et religieuse.

Art. 5. La durée de l'association est illimitée.

Art. 6. Les associé(e)s sont admis(es) par cooptation du conseil d'administration à la suite d'une demande écrite ou verbale.

Art. 7. Les membres ont la faculté de se retirer à tout moment de l'association après envoi de leur démission écrite au conseil d'administration.

Est réputé démissionnaire après le délai de trois mois à compter du jour de l'échéance tout membre qui refuse de payer la cotisation lui incombant.

Art. 8. Les membres peuvent être exclus de l'association si d'une manière quelconque ils ont porté gravement atteinte aux intérêts de l'association. A partir de la proposition d'exclusion formulée par le conseil d'administration, jusqu'à la décision définitive de l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix présentes, le membre dont l'exclusion est envisagée, est suspendu de plein droit de ses fonctions sociales.

Art. 9. Les associé(e)s, démissionnaires ou exclus, ne peuvent porter atteinte à l'existence de l'association et n'ont aucun droit à faire valoir ni sur son patrimoine ni sur les cotisations payées.

Art. 10. La cotisation annuelle est fixée par l'assemblée générale. Elle ne peut être supérieure à 300 euros.

Art. 11. L'assemblée générale qui se compose de tous les membres est convoquée par le conseil d'administration régulièrement une fois par an, et extraordinairement chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou qu'un cinquième des membres le demandent par écrit au conseil d'administration.

Art. 11. La convocation se fait au moins 15 jours avant la date fixée pour l'assemblée, moyennant simple lettre missive devant mentionner l'ordre du jour proposé.

Art. 12. Toute proposition écrite signée d'un vingtième au moins des membres figurant sur la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour.

Art. 13. L'assemblée générale doit obligatoirement délibérer sur les objets suivants:

- modification des statuts et règlement interne;
- nomination et révocation des administrateurs et des réviseurs de caisse;
- approbation des budgets et comptes;
- dissolution de l'association.

Art. 14. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix. Si les deux tiers des membres ne sont pas présents, ou représentés à la première réunion, une seconde réunion peut être convoquée qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents; dans ce cas la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, ces règles sont modifiées comme suit:

- a) la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres sont présents,
- b) la décision n'est admise dans l'une ou dans l'autre assemblée, que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix des membres présents,
- c) si, dans la seconde assemblée, les deux tiers des membres ne sont pas présents, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

Art. 15. Les délibérations de l'assemblée générale sont portées à la connaissance des membres et des tiers soit par lettre confiée à la poste soit par courrier électronique. Elles sont portées à la connaissance de tiers sur le site internet de l'Association:

www.unsourirepourlequateurasbl.com

Art. 16. L'association est gérée par un conseil d'administration élu pour une durée de trois années par l'Assemblée Générale. Le conseil d'administration se compose d'un président, d'un vice-président, et d'un trésorier. Les pouvoirs des administrateurs sont les suivants:

L'Association est engagée par la signature unique du Président. Le vice-président remplace le président aux manifestations et événements de tous genres. La gestion administrative courante peut être assurée par un membre quelconque du conseil d'administration qui peut alors signer seul. Le trésorier gère les comptes.

Art. 17. Le conseil qui se réunit sur convocation de son président ou à la demande des trois administrateurs/trices ne peut valablement délibérer que si la moitié plus un de ses membres sont présents. Toute décision doit être prise à la majorité simple des membres élus.

Art. 18. Le conseil d'administration gère les affaires et les avoirs de l'association. Il exécute les directives à lui dévolues par l'assemblée générale conformément à l'objet de l'association.

Art. 19. Il représente l'association dans les relations avec les tiers. Pour que l'association soit valablement engagée à l'égard de ceux-ci, deux signatures (président et un membre en fonction) sont nécessaires.

Art. 20. Le conseil d'administration soumet annuellement à l'approbation de l'assemblée générale les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

L'exercice budgétaire commence le 1^{er} CT janvier de chaque année. Les comptes sont arrêtés le 31 décembre et soumis à l'assemblée générale avec le rapport de la commission de vérification des comptes.

Afin d'examen, l'assemblée désigne un commissaire aux comptes. Le mandat de celui-ci est incompatible avec celui (celle) d'administrateur (trice) en exercice.

Art. 21. La liste des membres est complétée chaque année par l'indication des modifications qui se sont produites et ce au 31 décembre.

Art. 22. Les ressources de l'association comprennent notamment: les cotisations des membres, les subsides et subventions, les dons ou legs en sa faveur.

Art. 23. Toutes les fonctions exercées dans les organes de l'association ont un caractère bénévole et sont exclusives de toute rémunération.

Art. 24. La dissolution de l'association peut être prononcée par l'assemblée générale en se conformant aux articles 18 à 25 de la loi modifiée du 21 avril 1928. Dans ce cas, l'assemblée générale, en exécution de la même loi, déterminera la destination des biens de l'association.

Art. 25. Les dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif sont applicables à tous les cas non prévus par les présents statuts.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête, en 5 exemplaires originaux, le 21 octobre 2013.

Georges KRATZENBERG / Tom SCHMIT / Ginette SCHIERTZ.

Référence de publication: 2013171166/111.

(130208221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

Covington S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 182.265.

— STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-seventh of November.

Before Us Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

D.Law, a private limited liability company incorporated pursuant to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered address at Aerogolf Bloc A, 1, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 166 269, here represented by Ms. Peggy Simon, with professional address at 9, Rabatt, L-6402 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on November 27, 2013.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the company appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing company, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (hereafter the "Company"), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

The Company is initially composed of one sole shareholder, subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Object. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and any other securities, including without limitation bonds, debentures, certificates of deposit, trust units, any other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form, except for borrowing from the public. It may issue notes, bonds, debentures and any other kind of debt and/or equity securities, including but not limited to preferred equity certificates and warrants, whether convertible or not in all cases. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities, to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, further or relate to its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name of "Covington S.à r.l.".

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 6. Subscribed Capital. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares without nominal value.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The capital may be increased, or decreased, in one or several times at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 18 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

Art. 8. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of one or several shares carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible towards the Company.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The sole shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a sole shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Chapter III. Manager(s)

Art. 10. Manager(s), Board of Managers. The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The members of the board might be split into two categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers".

The managers need not be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders' holding a majority of votes.

Each manager will be elected by the sole shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate.

Art. 11. Powers of the Manager(s). In dealing with third parties, the manager or the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provide that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or the board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers of the Company. In case the managers are split into two categories, the Company shall obligatorily be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

If the manager or the board of managers is temporarily unable to act, the Company's affairs may be managed by the sole shareholder or, in case the Company has several shareholders, by the shareholders acting under their joint signatures.

The manager or board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 12. Day-to-day Management. The manager or the board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and will determine the manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the board of managers.

Art. 13. Meetings of the Board of Managers. The meetings of the board of managers are held within the Grand Duchy of Luxembourg.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among the/those managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

A manager may be represented by another member of the board of managers.

The meetings of the board of managers may be convened by any two managers by any means of communication including telephone or email, provided that it contains a clear indication of the agenda of the meeting. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

The board of managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. In case the managers are split into two categories, at least one Category A Manager and one Category B Manager shall be present or represented. Any decisions made by the board of managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and of one Category B Manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in article 15 hereafter, the quorum requirement shall apply and for this purpose the conflicting status of the affected manager(s) is disregarded.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate and deliberate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a

decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the board of managers.

Art. 14. Liability - Indemnification. The manager or the board of managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such manager or officer may be entitled.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction conflicting with the interest of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of Shareholders.

Chapter IV. Shareholder(s)

Art. 16. General Meeting of Shareholders. If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by Law to the general meeting of shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the board of managers to the shareholders by any means of communication. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one sole shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Law by the board of managers, failing which by the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by any means of communication as his proxy another person who need not be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of managers, which is final, circumstances of "force majeure" so require.

Art. 17. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted shareholders' meeting of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the manager or the board of managers by the Law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 18. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The general meeting shall adopt resolutions by a simple majority of votes cast, provided that the number of shares represented at the meeting represents at least one half of the share capital. Blank and mutilated ballots shall not be counted.

One vote is attached to each share.

Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits

Art. 19. Financial Year. The Company's accounting year starts on January 1st and ends on December 31st of each year.

Art. 20. Adoption of Financial Statements. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the manager or the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Appropriation of Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Interim Dividends. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the manager or the board of managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the manager or the board of managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the legal reserve.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. At the time of winding up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. Applicable Law

Art. 24. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31st, 2014.

Subscription - Payment

All the twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by D.Law, prenamed.

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand two hundred Euro (EUR 1.200.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder resolves to:

1. Determine the number of manager at one (1).
2. Appoint the following person as Company's manager:

- Mr. Marcel Stephany, born in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on September 4th, 1951, residing at 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand Duchy of Luxembourg.

The duration of the manager's mandate is unlimited.

3. Determine the address of the Company at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Echternach, Grand-Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the Company appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-sept novembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

D.Law, une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au Aerogolf Bloc A, 1, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166269, représentée par Mademoiselle Peggy Simon, ayant son adresse professionnelle au 9, Rabatt, L-6402 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 27 novembre 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, incluant sans limitation, des obligations, tout instrument de dette, créances, certificats de dépôt, des unités de trust et en général toute valeur ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit à l'exception d'un emprunt public. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances incluant, sans limitation, l'émission de «PECS» et des «warrants», et ce convertibles ou non. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tout transfert de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination «Covington S.à r.l.».

Art. 5. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. Capital, Parts Sociales

Art. 6. Capital Souscrit. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sans valeur nominale.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et Diminution du Capital Social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés.

La propriété d'une ou de plusieurs parts sociales emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 9. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Chapitre III. Gérant(s)

Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les membres peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

Les gérants ne doivent pas être obligatoirement associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par décision de l'associé unique ou des associés représentant une majorité des voix.

Chaque gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat.

Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s). Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou le conseil de gérance a tout pouvoir pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant ou du conseil de gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

Si le gérant ou le conseil de gérance est temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

Le gérant ou le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

Art. 12. Gestion Journalière. Le gérant ou le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/

mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doit être préalablement approuvé par le gérant ou le conseil de gérance.

Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au Grand-Duché de Luxembourg.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Un gérant peut en représenter un autre au conseil.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par deux gérants par n'importe quel moyen de communication incluant le téléphone ou le courrier électronique, à condition qu'il contienne une indication claire de l'ordre du jour de la réunion. Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B devra être présent ou représenté.

Toute décision du conseil de gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 15 ci-après, les exigences de quorum s'appliqueront et, à cet effet, il ne sera pas tenu compte de l'existence d'un tel conflit dans le chef du ou des gérants concernés pour la détermination du quorum.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par «conference call» ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant et délibérant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Art. 14. Responsabilité, Indemnisation. Le gérant ou le conseil de gérance ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel gérant ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 15. Conflit d'Intérêt. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le conseil de gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Associé(s)

Art. 16. Assemblée Générale des Associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par le biais de tout moyen de communication. Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation par le conseil de gérance, ou à défaut, par le conseil de surveillance, s'il existe, ou à défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par tout moyen de communication, un mandataire, lequel n'est pas obligatoirement associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil de gérance.

Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au conseil de gérance en vertu de la Loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

L'assemblée générale adoptera les décisions à la majorité simple des voix émises, à condition que le nombre des parts sociales représentées à l'assemblée représente au moins la moitié du capital social. Les votes blancs et les votes à bulletin secret ne devront pas être pris en compte.

Chaque action donne droit à une voix.

Chapitre V. Année Sociale, Répartition

Art. 19. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Approbation des Comptes Annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 21. Affectation des Résultats. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est à la disposition des associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la Loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaires le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Dividendes Intérimaires. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance;
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice;
- Le gérant ou le conseil de gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes;

- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pour cent (5 %) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre VII. Loi Applicable

Art. 24. Loi Applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2014.

Souscription - Libération

Toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites par D.Law, préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille deux cents Euros (EUR 1.200.-).

Décisions de l'associé unique

L'associé unique décide de:

1. Déterminer le nombre de gérant à un (1).

2. Nommer la personne suivante en tant que gérant de la Société:

- Monsieur Marcel Stephany, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) le 4 septembre 1951, résidant professionnellement au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand-Duché de Luxembourg.

La durée du mandat des gérants est illimitée.

3. Déterminer l'adresse du siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 29 novembre 2013. Relation: ECH/2013/2234. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 9 décembre 2013.

Référence de publication: 2013171364/492.

(130209093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

Exodus Limited S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 45.828.

Les comptes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EXODUS LIMITED S.A.
Louis VEGAS-PIERONI / Alexis DE BERNARDI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014000733/12.

(140000498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

Finapress S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 22.091.

—
EXTRAIT

Le contrat de domiciliation, et en conséquence le siège social de la société Finapress S.A. (RCS B-22091) à L-1637 Luxembourg, 1 rue Goethe, ont été dénoncés en date du 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alpha Expert S.A.

Référence de publication: 2014000742/11.

(130224174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

Fern Bird Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.596,00.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 142.492.

—
Cession de Parts sociales

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales, signé en date du 24 décembre 2013 que la société LUTRAG AG (anciennement dénommée MEUSINVEST S.A.) ayant son siège social au 31 rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153364, a transféré les 9.400 (neuf mille quatre cents) parts sociales, qu'elle détenait dans la société FERN BIRD PROPERTIES S.à r.l. ayant son siège social au 31, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142492 à Diederik R.A. VERSTRAETEN, né le 31 mai 1948 à Terneuzen, Belgique et demeurant à Marbella, Hill Club/Los Hibiscus, 1-29600 Marbella, Espagne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FERN BIRD PROPERTIES S.à r.l.

Geert DIRKX

Gérant unique

Référence de publication: 2014000740/20.

(140000129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

First State Investments GIP Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: AUD 25.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 132.521.

—
EXTRAIT

Le conseil de gérance de la Société tenu le 12 décembre 2013 a décidé de transférer le siège social de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2014:

Du 69, Route d'Esch

L-1470 Luxembourg

Au Centre Etoile

11/13 Boulevard de la Foire

L-1528 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FIRST STATE INVESTMENTS GIP MANAGEMENT S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

RBC Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2014000750/21.

(130224623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

Xieon Networks Venture S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.000,00.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 174.832.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-ninth day of the month of November.

Before Maître Cosita Delvaux, notary, residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Coriant International Holdings LP, a limited partnership incorporated under the laws of Delaware, United States of America, having its registered office at 615, South DuPont Highway, Country of Kent, City of Dover, Delaware 19901, USA, registered with the Register of the Delaware under number 36-4752958, acting through its limited partner, Diamond Holding GP LLC, a limited liability company incorporated under the laws of Delaware, United States of America, having its registered office at 615 South DuPont Highway, Country of Kent, City of Dover, Delaware 19901, USA, registered with the Register of the Delaware under number 36-4752958,

represented by Maître Thierry Kauffman residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

pursuant to a proxy dated 28 November 2013 given under private seal, which will be filed with the registration authorities together with the present deed,

being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Xieon Networks Venture S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with RCS under number B 174.832 (the "Company"). The Company was incorporated by deed of the undersigning notary, on 25 January 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") dated 22 March 2013, number 706 page 33853.

The Sole Shareholder declared and requested the notary to state that:

I. The Sole Shareholder holds all the shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all the items of the agenda.

II. The item on which a resolution is to be passed is as follows:

a. Transfer of the registered office of the Company from 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg to Galileo Center, No. 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand Duchy of Luxembourg and consequential amendment of the first paragraph of article 4 of the articles of association of the Company so as to read as follows "The Company has its registered office in the City of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association".

After the foregoing was approved by the appearing party, the following resolution was passed:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolved to transfer the registered office of the Company from 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg to Galileo Center, No. 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand Duchy of Luxembourg and to amend in consequence, the first paragraph of article 4 of the existing articles of association of the Company as set forth in the Agenda.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 1,100 (one thousand one hundred euro).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was done in Luxembourg, on the day before mentioned.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version française de l'acte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-neuvième jour du mois de novembre,

Par devant Maître Cosita Delvaux, notaire résidant à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Coriant International Holdings LP, une société constituée conformément au droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 615, South DuPont Highway, Country of Kent, City of Dover, Delaware 19901, USA, enregistrée au Registre de Commerce de l'état du Delaware sous le numéro 36-4752958, agissant via son associé à responsabilité illimitée Diamond Holding GP LLC, une société constituée conformément au droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 615 South DuPont Highway, County of Kent, City of Dover, Delaware 19901, USA, enregistrée au Registre de Commerce de l'état du Delaware sous le numéro 36-4752958,

représentée par Maître Thierry Kauffman résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration en date du 28 novembre 2013 donnée sous seing privé, qui sera soumise aux autorités d'enregistrement ensemble avec le présent acte, étant l'associé unique (l'«Associé Unique») de Xieon Networks Venture S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée conformément au droit luxembourgeois, ayant son siège social au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg («RCS») sous le numéro B 174.832 (la «Société»). La société a été constituée en date du 25 janvier 2013 par acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») le 22 mars 2013, numéro 706 page 33853.

L'associé a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'associé détient toutes les parts sociales émises par la Société, ainsi des décisions peuvent être valablement adoptées sur tous les points de l'ordre du jour.

II. Le point sur lequel il y a lieu d'adopter une résolution est le suivant:

a. Transfert du siège social de la Société actuellement sis au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg à Galileo Center, n° 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg et en conséquence modification du premier paragraphe de l'article 4 des statuts de la Société de sorte à la lire comme suit «Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.» Après approbation de ce qui précède par les parties comparantes, la résolution suivante a été adoptée:

Résolution unique

L'Associé unique a décidé de transférer le siège social de la Société actuellement sis au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg à Galileo Center, n° 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg et en conséquence de modifier le premier paragraphe de l'article 4 des statuts de la Société telle que reprise dans l'ordre du jour.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou frais sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en conséquence du présent acte notarié sont estimés à 1.100 EUR (mille cent euros).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, ce procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête de la même partie comparante, la version anglaise fera foi en cas de divergences entre la version française et la version anglaise.

DONT ACTE, le présent acte notarié fait à Luxembourg à la même date qu'en tête du présent.

Après lecture du présent procès-verbal, la partie comparante a signé le présent acte ensemble avec le notaire instrumentant.

Signé: T. KAUFFMAN, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 02 décembre 2013. Relation: RED/2013/2059. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 06 décembre 2013.

M^e Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013172813/102.

(130210235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Opinvest, Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 153.258.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013182791/9.

(130222345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

Shiva S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5730 Aspelt, 1, rue de Mondorf.
R.C.S. Luxembourg B 109.550.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013182936/10.

(130222745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

Level Advisory S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 141.975.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 9 septembre 2013 à Luxembourg

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale extraordinaire prend, chacune à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. La démission de Mr Manuel Bertrand en tant que gérant, ayant son adresse privée rue Soiron-Centre 94 à B-4861 Soiron, BELGIQUE, est acceptée en date du 02/09/2013.

2. Mr Marc-André Lefebvre, ayant son adresse privée Clos Yves Robert 33 à B-4141 Louveigné, BELGIQUE, est nommé en tant que gérant avec effet en date du 02/09/2013.

M.-A. LEFEBVRE / R. VAN LEUVEN

Président et Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2013182666/16.

(130223038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

Cargo Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 67.758.

Le Bilan au 31 octobre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2013.

Signature.

Référence de publication: 2014000618/10.

(14000396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

Cortland Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 174.059.

EXTRAIT

Suite à des cessions de parts sociales en date du 30 décembre 2013:

1. l'associé de la Société, KKR Special Situations (Offshore) Fund LP. ne détient plus de parts sociales;

2. le nouvel associé de la Société, Cortland Cayco II Ltd une Exempted Company des Iles Caymans avec siège social à Uglan House, South Church Street KY1-1104 George Town, Grand Cayman enregistrée au Registrar of Companies sous le numéro MC-283681, détient toutes les 20.000 parts sociales de la Société;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Stefan Lambert
Gérant

Référence de publication: 2014000602/18.

(130224226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

HT Wohnen Deutschland I Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 172.700,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 167.671.

Im Jahre zweitausendunddreizehn, am siebenundzwanzigsten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri HELLINCKX, mit Amtswohnsitz in Luxemburg,

ist erschienen:

Hamburg Trust SICAV-FIS, eine Aktiengesellschaft (société anonyme) in der Form einer Investmentgesellschaft mit variablem Kapital (société d'investissement à capital variable), gegründet unter luxemburgischem Gesetz, mit Sitz in 4, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handelsregister unter Nr. B 152773,

Eigentümerin von 1 727 (eintausendsiebenhundertsevenundzwanzig) Anteilen, welche das gesamte Gesellschaftskapital der HT Wohnen Deutschland I Holding S.à r.l., eine Gesellschaft gegründet unter luxemburgischem Gesetz, mit Sitz in 25, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxemburg (die "Gesellschaft"), eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister unter Nummer B 167671 darstellen,

hier vertreten durch Frau Karolina RICHARD, Privatangestellte, beruflich ansässig in 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxemburg, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift, welche gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt bleibt.

Die Gesellschaft HT Wohnen Deutschland I Holding S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, wurde gegründet gemäß notarieller Urkunde vom 23. März 2012, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1097 vom 30. April 2012.

Die erschienene Partei, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, hat die folgenden Beschlüsse getroffen:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt, den Sitz der Gesellschaft von 25, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxemburg, nach 1c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, mit Wirkung zum 1. Dezember 2013 zu verlegen.

Zweiter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt, Artikel 4 der Satzung mit Wirkung zum 1. Dezember 2013 abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

„Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Schuttrange, Großherzogtum Luxemburg. Der Gesellschaftssitz kann durch einen Beschluss des Geschäftsführers oder, im Falle einer Mehrzahl von Geschäftsführern, durch einen Beschluss des Rates der Geschäftsführer, an jeden beliebigen Ort in derselben Gemeinde verlegt werden.

Die Gesellschaft kann durch einen Beschluss des Geschäftsführers oder, im Falle einer Mehrzahl von Geschäftsführern, durch Beschluss des Rates der Geschäftsführer, Zweigstellen oder Agenturen sowohl in Luxemburg als auch im Ausland errichten.

Sollten der Geschäftsführer oder der Rat der Geschäftsführer feststellen, dass außerordentliche politische, wirtschaftliche oder gesellschaftliche Entwicklungen aufgetreten sind oder unmittelbar bevorstehen, welche die gewöhnlichen Tätigkeiten der Gesellschaft an ihrem Gesellschaftssitz oder die Kommunikation zwischen ihrem Gesellschaftssitz und Personen im Ausland beeinträchtigen können, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zur vollständigen Normalisierung der Verhältnisse ins Ausland verlegt werden; solche vorübergehenden Maßnahmen haben keinen Einfluss auf die Nationalität der Gesellschaft, welche trotz einer vorübergehenden Verlegung ihres Gesellschaftssitzes eine luxemburgische Gesellschaft bleibt.“

WORUEBER URKUNDE, geschehen und aufgenommen, am Datum wie eingangs erwähnt zu Luxemburg.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, hat dieser mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: K. RICHARD und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 décembre 2013. Relation: LAC/2013/55748. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxembourg, den 16. Dezember 2013.

Référence de publication: 2013175768/52.

(130214414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Cambria S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 34.064.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2013.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2014000611/12.

(140000009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

Sophia Invest S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 148.102.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire sous seing privé de la Société tenue en date du 12 décembre 2013 au siège social que:

Les actionnaires ont pris acte de la démission de Monsieur Fabrice Huberty de son poste d'administrateur avec effet au 12 décembre 2013.

Monsieur Michel de Groote, résident professionnellement au 48, rue de Bragance L-1255 Luxembourg, est nommé administrateur de la Société. Son mandat prend effet au 12 décembre 2013 et prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se prononcera sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2013.

Dès lors, le conseil d'administration se compose de:

- Raf Bogaerts, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;
- Michel de Groote, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;
- Florian Reich-Rohrwig, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 10 Grafenauweg, CH-6300 Zug.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014000370/21.

(130223826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2013.

Toba S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 98.512.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un Président en la personne de Monsieur Jean-Hugues DOUBET. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2019.

Luxembourg, le 2 décembre 2013.

TOBA S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014000403/15.

(130223603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2013.
